

comme répertoire statistique, mais il n'avait aucunement influé sur les événements politiques et militaires des années 1920 et 1930.

L'idée d'un tel registre a refait surface aux Nations-Unies en 1965, où elle a été émise par Malte, mais rejetée par une commission de l'Assemblée générale. Elle a été reprise en 1968, 1976, 1978 et 1982 dans diverses instances, mais sans résultat. Le Canada a toujours souscrit à ces initiatives.

Selon M. Taylor, il n'est pas évident que le moment soit venu de mettre cette idée en pratique. Il reste d'énormes difficultés d'ordre technique à surmonter, notamment la question de savoir quels seraient les renseignements à fournir et la gamme des matériels à déclarer. De plus, les États n'accepteraient peut-être pas volontiers un tel registre. Ils seraient sans doute nombreux à y voir une *atteinte* à leur sécurité. En effet, un registre détaillé permettrait à un adversaire potentiel de recueillir des renseignements quasiment complets sur la puissance militaire d'un pays.

La difficulté qu'a l'ONU à obtenir que les États lui communiquent le montant de leurs dépenses militaires, conformément à des résolutions en vigueur, illustre bien ce problème. Seulement vingt États se conforment à cette demande, dont le Canada.

Enfin, M. Taylor a soutenu que le commerce des armes était plus un *symptôme* de l'imperfection entachant les mécanismes internationaux de sécurité qu'une *cause* de la guerre. Chaque fois que l'on tente de régler le problème du commerce des armes, c'est donc à cette insécurité sous-jacente qu'il faut s'attaquer : se préoccuper du volet « demande » du commerce des armes. Les registres et les limitations des transferts pourraient contribuer à réduire cette insécurité, mais ils viendront plutôt après qu'avant la mise en oeuvre de meilleurs mécanismes de sécurité.

M. Karaganov s'est déclaré favorable, d'une manière générale, à l'idée d'un registre international du commerce des armes, mais il a dit douter sérieusement des possibilités d'un tel instrument. Le sort qu'a connu le registre de la Société des nations laisse supposer qu'un nouveau registre ne ralentirait peut-être pas la course aux armements. De plus, avec l'accroissement du nombre des fournisseurs, la complexité croissante des liens établis entre eux et l'expansion des marchés gris et noir, on peut craindre qu'un registre public ne reflète pas la réalité. Par ailleurs, la majorité des acheteurs et de nombreux importants fournisseurs (dont la France) n'approuvent pas cette idée. Enfin, il serait relativement simple de tricher, et cette éventualité pourrait miner la confiance entre les États.